

L'EPARGNE D'ENTREPRISE

Programme de Formation 2017 : 2 jours

BRVENACHT

Frank Anthony

1^{er} jour

Introduction - Points d'actualité :

- *Loi "Macron" : quelles nouveautés ? quels impacts ?*
- Les 5 lignes négociables du bulletin de paye ?

Epargne Salariale (*à jour loi Macron*)

- Historique des textes
- Principes communs : les bénéficiaires, la mise en place, la sécurisation des accords
- L'intéressement : réussir son accord d'intéressement
- La participation : formule légale, formule dérogatoire, comparatif avec l'intéressement
- Les plans d'épargne salariale : Le PEE, PEI & le PERCO, PERCOI
- L'abondement : quelle politique d'abondement
- L'actionnariat salarié : ses formes, son fonctionnement.
- Régime fiscal et social de l'épargne salariale
- *Exercice application : calcul rendement net & abondement*

Epargne retraite

- Historique des textes
- Principes généraux : cotisations et prestations définies
- Articles 82, 83, 39 et IFC : quel produit pour quel objectif ?
- Rentes viagères : types, options, approche technique
- Passifs sociaux : comment les évaluer ?
- Décret du 9 janvier 2012 et *circulaires - catégories objectives*
- Régime social : quelles contraintes d'exonérations ?
- Régime fiscal : les enveloppes Fillon, la fiscalité des rentes ?

Epargne temps

- Historique des textes
- Principes généraux du CET
- Alimentation et utilisation
- Cas des transferts vers les produits de retraite
- Gestion en jour, gestion en euros : quel impact ?
- Régime fiscal, régime social, passerelles : le CET dans la politique de rémunération globale
- Offres d'externalisation : Pourquoi ? Comment ?

PREREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de pré requis

POUR QUI

- Responsables RH
- Responsables rémunération et avantages sociaux
- Responsables Administratif et Financier
- Responsables Juridique ou Communication Epargne Salariale.
- Chargés d'affaires (banque, assurance, protection sociale)
- Responsables juridique
- Représentants des salariés
- Membres de Conseils de Surveillance de FCPE

OBJECTIFS

- Comprendre les dispositifs d'épargne d'entreprise
- Maîtriser les mécanismes d'épargne salariale et d'épargne retraite.
- Choisir les dispositifs les plus adaptés aux besoins de l'entreprise et des salariés.
- Apprendre à mettre en œuvre ces dispositifs et en assurer le suivi.
- Etre en mesure de renseigner des salariés et de communiquer sur ces sujets
- Connaître le traitement fiscal et social de l'épargne d'entreprise.

EPARGNE D'ENTREPRISE

Programme de Formation 2017 : 2 jours

2^{ème} jour

Gestion financière

- Les marchés financiers
- Les classes d'actif : actions, obligations, monétaires...
- La performance : la mesure de la performance, les indices, le rendement/risque
- Allocation d'actif, durée d'investissement, la construction d'un portefeuille
- Gestions non exclusivement financières : ISR, solidaire...
- La gestion financière du PERCO : pilotage des avoirs et désensibilisation
- *Petit QUIZ de la gestion financière*

FCPE et conseils de surveillance (à jour loi Macron)

- Les OPCVM, les fonds
- Le FCPE, ses spécificités, les documents clés (le DICI)
- Classifications AMF, types d'actifs
- FCPE relais, nourriciers, fonds de fonds, levier...
- Spécificités des FCPE d'actionnariat salarié
- Valeur liquidative – souscriptions, rachats
- Les frais : ce à quoi ils correspondent, leur mode de facturation
- Le rôle et les attributions du conseil de surveillance

Synthèse récapitulative : quel produit pour quel besoin ?

Données de marché : Quels acteurs ? Quelles évolutions ?

QUELS BENEFICES

À l'issue de cette formation, vous serez capables :

- D'identifier les spécificités de chaque dispositif d'épargne en entreprise
- De sélectionner la solution/les combinaisons de solutions adaptées à l'entreprise
- D'évaluer les coûts et bénéfices de chaque solution
- De les mettre en place dans l'entreprise

EVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS

INTERVENANTS

- Hubert Clerbois
- Sébastien Roy
- Frank Aubry

Les formateurs sont tous des consultants et professionnels reconnus en épargne d'entreprise, gestion financière ou protection sociale.

**PRIX POUR LES DEUX JOURNÉES DE FORMATION
1 900 € H.T
Pauses café, déjeuner et support de formation
inclus dans ce tarif**